



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 13 Janvier 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le Treize Janvier 2023 à 19 heures 00, les conseillers municipaux se sont réunis dans la salle de conseil sur la convocation qui leur a été adressée le 6 Janvier 2023 par Monsieur Christophe DUQUENOY, Maire.

Etaient Présents : MM C. DUQUENOY – T. JOUVE – Mmes C. BREANT – M. CHEVALIER
Mmes J. BOULNOIS – L. COTY – A. HORNOY – D. LELOUP – A. VAUTARD

Absents Excusés : Mmes A. LAGASSE – I. LAMETA (pouvoir à C. DUQUENOY) – J. L HENNOCQUE (pouvoir à T. JOUVE) – R. PEREZ (pouvoir à A. HORNOY) – F.M RAOULT (pouvoir à M. CHEVALIER) – M. PIGEOLET

Secrétaire de séance : Mme Joëlle BOULNOIS

Formant la majorité des membres en exercice.

En présence de Mme Corinne TACK, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 02 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du 2 Décembre 2022 pour approbation. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. DECISIONS MODIFICATIVES

Budget Commune 2022

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes pour :

Besoin de provision sur compte n°6531 Indemnités élus	-----	40,00 €
Besoin de provision sur compte n°6535 Formation élus	-----	100,00 €
Besoin de provision sur compte n°6558 Autres dépenses obligatoires	-----	90,00 €
Alimenté par le compte n° 6488 Autres charges pour un montant	-----	230,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Budget Commerces 2022

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante pour :

Besoin de provision sur compte n° 6718 Autres charges exceptionnelles	-----	40,00 €
Alimenté par le compte n°60632 Fournitures petits équipements pour un montant de	-----	40,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

3. DELIBERATION : DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

*** Ecole Maternelle**

Pour répondre à la sécurité des élèves de l'école maternelle, sise 18 rue du Tour de Ville, Monsieur le Maire a demandé à la société Clérêts Serrurerie à Ons en Bray de lui établir un devis pour la pose d'un interphone – visiophone.

Pour sécuriser le personnel encadrant à la garderie lorsque les parents viennent récupérer leurs enfants à l'école et à la garderie, il est devenu indispensable d'installer un interphone – visiophone.

Le montant global de pose d'un interphone et visiophone représente un investissement de 2.963,00 € HT soit 3.555,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au meilleur taux auprès du conseil départemental de l'Oise et auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

*** Réhabilitation d'un Local Association : 1 Bis Rue de la Ravine**

Pour répondre à la demande des associations du village afin de disposer de leurs propres locaux, Monsieur le Maire souhaite réaménager un local actuel libre sis 1 bis rue de la Ravine mais pour le mettre à disposition des associations d'importants travaux de mise aux normes doivent être entrepris.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis : un pour la commande des menuiseries : portes d'entrée et fenêtres établi par l'entreprise « Eco 2 Pro » à Gisors pour un montant de **7.897,35 € H.T** soit la somme de **9.476,82 € TTC** et l'autre pour des travaux de maçonnerie : Pose des menuiseries et isolation complète du local, Installation d'un accès handicapé et d'une rampe établi par l'Eurl Levacher à Ménerval pour un montant de **15.370,00 € H.T** soit la somme de **18.444,00 € TTC**.

Le montant global de pose des travaux de réhabilitation d'un local associations représente un investissement de 23.267,35 € HT soit 27.920,82 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au meilleur taux auprès du conseil départemental et auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

4. COMMERCE : SALON DE COIFFURE

Face à la conjoncture économique et afin de soutenir le seul commerce du village, Monsieur le Maire propose d'aider financièrement notre commerçante en lui offrant 5 mois de loyers de Janvier à Mai 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

5. AFFAIRES DIVERSES

*** Personnel Communal**

Vu l'avis favorable de la CNRACL, en date du 4 Janvier 2023, octroyant la radiation des cadres pour invalidité à compter du 20 Mai 2022 Monsieur Michel LEFRANCOIS est admis à la retraite pour invalidité à compter du 20 Mai 2022.

*** Nouvelle Association**

Une nouvelle association a été créée : C' pour les enfants : association de parents d'élèves. Cette association ainsi que le Comité des Fêtes avaient réclamé un lieu de stockage. Monsieur le Maire leur a proposé la salle à côté de la salle de couture (en haut de la salle des fêtes). Chacune des associations aura ces propres placards. Une clé leur sera remis.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H30.

La Secrétaire
Joëlle BOULNOIS

Le Maire
Christophe DUQUENOY

